

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une nouvelle présidente pour la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (CSA)



Dans chaque région, la Conférence de la Santé et de l'Autonomie (CSA) est un lieu privilégié de concertation, d'expression, et de débat pour faire valoir les priorités en matière de politique de santé et d'autonomie.

Il est à noter la spécificité de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy qui n'est pas une conférence régionale à proprement dite car elle s'occupe non seulement de la Région Guadeloupe mais aussi des deux collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy avec la participation active de leurs représentants. Elle s'est tenue le jeudi 28 octobre 2021 en assemblée plénière constitutive, en distanciel, pour l'installation de ses nouveaux membres et l'élection de sa nouvelle présidente.

Mme TIROLIEN Marie-France a ainsi été élue présidente de la CSA. Présidente de Guadeloupe Espoir Drépanocytose depuis 2009 et membre de France Assos Santé, Mme TIROLIEN Marie-France est membre du collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux et a présidé durant 16 ans l'Association Guadeloupéenne pour le Logement Social (AGLS). Elle succède à Monsieur BERTHELOT Henri qui a assuré la présidence de 2014 à septembre 2021.

Les quatre commissions spécialisées qui composent la CSA (prévention, organisation des soins, prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers du système de santé) ont été constituées et devront se réunir courant novembre pour leurs installations respectives et élire leurs présidents et vice-présidents.

### Le Ségur de la santé renforce le rôle de la CSA

Pour rappel, la conférence de la santé et de l'autonomie est une assemblée consultative comprenant les principaux acteurs du système de santé des territoires, qui concourt par ses avis à la politique territoriale de la santé mise en œuvre par l'ARS et donne notamment un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS). Elle organise

en son sein l'expression des représentants des usagers du système de santé et organise le débat public sur les questions de santé de son choix.

Le Ségur de la santé a fait évoluer la composition et les missions de la CSA en intégrant les représentants des conseils territoriaux de santé. La CSA sera désormais consultée sur la politique de réduction des inégalités en santé, la politique d'investissements et les orientations du fonds d'intervention régional. Elle renforcera aussi sa participation à la gestion des crises sanitaires.

Contact presse : Citronmer

Contact ARS : [ars971-democratiesanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars971-democratiesanitaire@ars.sante.fr) ; 0590 80 82 89 / 80 84 81 / 99 64 58 ; Portable 0690 29 14 56